COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2024

Convocation : 28/11/2024
Présents : 11/15
Votants : 12/15

Le six décembre deux mille vingt-quatre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	A	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absentes : Mmes **CORNU** Pauline, **LETAILLEUR** Lucie, **PIMENTA** Christine. M. **BOULIER** Alexandre

Absente excusée : Mme **LE GALLAIS** Odile

M. **BLANQUET** Gilbert est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la séance du 11 octobre 2024 est adopté, à l'unanimité des membres présents.

ETAT DES DEPENSES ANTICIPEES AU 30 SEPTEMBRE 2024

La balance générale au 22 novembre fait état d'un résultat positif de 233 112.16 €. Les charges à caractère général s'élèvent à 109 280.42 €. Au Compte Administratif 2023 il était inscrit 123 958.35 € et 109 003.77€ au Compte Administratif 2022.

Parmi ces dépenses on observe une hausse sensible des dépenses d'énergie malgré les différentes mesures tendant à limiter les consommations et une hausse des dépenses d'entretien et de maintenance cumulée à une inflation de la quasi-totalité des dépenses de consommation.

TRAVAUX

RD37 « inauguration des travaux »

- Les travaux liés au réaménagement du RD 37 et du centre village sont terminés. Un point presse est prévu le 17 décembre à 16 h.

Les travaux de réaménagement de la voirie du Clos du Gras sont en cours. GE 360 a procédé au bornage. La clôture séparative est en cours de pose par l'agent communal.

SECURISATION CARREFOUR « ICLON »

Depuis 2019 nous n'avons cessé de relancer la CCCA et la DIR, pour procéder à la sécurisation de ce carrefour.
La visite sécurité de 2022 faite par la DIR à mener à réduire la vitesse à 50 km/h sur la RD4 et à positionner un passage piéton pour les scolaires.
Cela ne suffit pas, une nouvelle demande est faite pour que des feux tricolores « à récompense » soient installés.

RENOUVELLEMENT CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Le contrat pour la location du matériel KYOCERA TaskAllfa 2553 arrive à échéance et Groupe Solutions a proposé son renouvellement par la mise en place d'un photocopieur de même type 2554 pour un coût identique.

Le nouveau photocopieur offre l'avantage de permettre l'utilisation de code pour le décompte des copies par secteur d'activité.

MODERNISATION DE L'AUTOCOMMUTATEUR TELEPHONIQUE

La commune dispose d'un autocommutateur de type ADSL qui n'offre pas les meilleurs services depuis le raccordement de la commune à la fibre.
Un appel d'offre a été lancé près de CNDT le Havre et Groupe Solutions.
Les deux offres prévoient une base 3 CX, l'offre présentée par Groupe-Solutions est moins disant (159 € contre 163 € HT).
En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce en faveur de Group-Solutions.

MNT « ASSURANCES STATUTAIRES DU PERSONNEL » (délibération)

Considérant que par décision du Conseil Municipal du 2 février 2007, la commune d'Angiens avait décidé d'adhérer au contrat prévoyance de la MNT à compter du 1er mars 2007, sur la base de l'option 2, indemnité journalière et rente invalidité,

Considérant la convention intervenue entre le Centre de Gestion et la Mutuelle Nationale Territoriale,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'adhérer au contrat de participation prévoyance à compter du 1er janvier 2025 – formule 2 – sur la base « incapacité de travail, invalidité + décès ».

Le Conseil Municipal, décide d'inscrire tous les agents de droit public et de droit privé,

- de prendre en charge la cotisation mensuelle de 1,66 %
- de prendre en charge les garanties optionnelles :
  . perte de salaire : 0,28 %
  . invalidité : 0,09 %

soit une cotisation totale de 2,03 % sur la base du traitement brut indiciaire de chacun des agents.

Autorise Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

CIMETIERE

Par arrêté du 24 octobre 2019, la commune a averti 108 familles de son intention de reprise de concession soit parce que la concession était échue, soit par abandon de la sépulture, soit par dangerosité.

13 concessions ont été renouvelées.

Le 6 juin dernier, la commune a constaté aucune modification quant à l'entretien des sépultures visées, en conséquence, un arrêté de confirmation est intervenu le 12 juin 2024 et a fait l'objet de publicité par l'affichage, en mairie et au cimetière.

Parmi ces sépultures 8 présentent un caractère de dangerosité.

En conséquence, le Conseil Municipal se dit favorable à la reprise de ces concessions et charge Mr le Maire de poursuivre la procédure d'exhumation.

Reprise des exhumations

La proposition présentée par les PFG de Saint Valery s'établit à 860.00 € par sépulture, tandis que la proposition des Pompes Funèbres Abraham s'élève à 1237 € par sépulture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la proposition des Pompes Funèbres Générales de Saint Valery-en-Caux et charge Monsieur le Maire de rechercher les éventuelles subventions dans ce domaine.

Devis extension du colombarium

La commune dispose d'un colombarium de 12 places et souhaite, compte tenu du nombre de places déjà occupées, une extension de 9 places supplémentaires.

Le devis présenté par les Marbreries du Paradis s'élève à 9647.83 € et le devis présenté par les PFG de Saint Valery-en-Caux s'élèvent à 12 095 €.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition des Marbreries du Paradis et charge Monsieur le Maire de rechercher les éventuelles subventions dans ce domaine.

PARC EOLIEN « RENCONTRE RWE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a rencontré accompagné d'Alain Couroyer, le 24 novembre 2024, Mme MAJCHRZAK, responsable des projets éoliens de la société RWE.

Conclusion : la commune maintient son refus.

DECISION MODIFICATIVE (délibération)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la décision modificative suivante :

60632 (011) : fournitures de petit équipement	- 2 713,00 €
61521 (011) : terrains	- 5 200,00 €
73921 (014) : FNGIR	7 913,00 €
Total dépenses	**0,00 €**

PROPRIETE « EX-BLOQUET » (délibération)

Par délibération en date du 31 mai 2024, le Conseil municipal a décidé de vendre la propriété « ex-Bloquet » moyennant un prix de 80 000 € net vendeur.

Lors de la négociation avec l'acheteur, la commune avait accepté le raccordement à l'assainissement collectif à ses dépens, lors de la viabilisation de l'ensemble des terrains de la résidence future.

En l'attente de la réalisation des travaux, l'acheteur utiliser l'assainissement non collectif en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable à la proposition ci-dessus, et charge Monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant.

SALLE FLOREAL « VALIDATION DU CALENDRIER 2025 »

Le Conseil Municipal arrête le calendrier des manifestions 2025.
Une copie du tableau est transmise à Laëtitia GOGNET.

QUESTIONS DIVERSES

En sa qualité de Président d'Angiens en Fête, Alexandre Paulmier souhaiterait que les associations aient la possibilité de louer la salle Floréal à titre payant.

Odile le Gallais informe le Conseil Municipal que le Conseil des Jeunes est suspendu, Louis Lerondel, étant le seul à se représenter.
La candidature de Louis au Conseil Intercommunal des Jeunes, sera proposé à la CCCA.

L'atelier floral, organisé le 2 décembre organisé par la municipalité et animé par Alexandre Paulmier a rencontré un vif succès.

Agnès Bénard informe le Conseil Municipal que la collecte du Téléthon s'élève à 1 230,00 €.

Maryse Hanzard ajoute que la municipalité a remis à Monsieur Jolly, correspondant local de la ligue contre le cancer, la somme de 410,00 €.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30.